

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mars 2017

Présents : Tous les conseillers à l'exception de Benoit BERGUES.

Secrétaire de séance : Michèle ARBITOURER

Ordre du jour :

- Permanences bureau de vote : élections présidentielles et législatives
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 20 H 45

I – Permanences bureau de vote : élections présidentielles et législatives

La liste des permanences a été établie pour le vote des élections présidentielles et législatives. Elle sera affichée en Mairie.

Le bureau sera ouvert les dimanche 23 avril et 7 mai de 8 à 19 heures pour les présidentielles et les dimanches 11 et 18 juin pour les législatives de 8 à 18 heures.

II - Subventions aux associations

Les subventions annuelles pour un montant total de 3.500,00 euros ont été attribuées aux diverses associations du village ainsi qu'à : la chambre des métiers, la classe d'immersion de Tauriac, le Comité Cantonal ANACR, FAMA Pech de Gourbière.

III - Vote des taux d'imposition

Du fait de la fusion avec CAUVALDOR, les taux d'imposition ont été ajustés, ce qui n'aura aucune conséquence fiscale pour les administrés en 2017.

- Taxe d'habitation : 9,53
- Foncier bâti : 15,63
- Foncier non bâti : 175,97

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30